

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Développement des Grands Projets
10214

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 OCTOBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY / M. HENRI PONS**

OBJET : Plan Mobilité : Réalisation de l'enquête ménages déplacements de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'aménagement du territoire hors Marseille et à la mobilité, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Les enquêtes mobilité constituent la source d'informations la plus fiable pour analyser les pratiques de mobilité de toutes les catégories de personnes, selon les modes de transport et aux différentes échelles d'un territoire. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda de la Mobilité, du Plan de Déplacements Urbains (PDU) et du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT), l'enquête mobilité souhaitée par la Métropole Aix-Marseille-Provence lui permettra de disposer d'une connaissance précise des conditions de déplacements actuelles et d'évaluer les effets des projets en matière de transports collectifs, de circulation et de stationnement en cohérence avec les politiques d'aménagement du territoire.

Les enquêtes ménages sont réalisées tous les 10 ans environ. La dernière en date a été effectuée en 2009, sous maîtrise d'ouvrage de la Région, à l'échelle du département des Bouches-du-Rhône, en partenariat entre les différentes collectivités concernées. La Métropole Aix-Marseille-Provence assurera la maîtrise d'ouvrage de la nouvelle enquête, assistée par le CEREMA Méditerranée, centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement. Le périmètre de l'enquête, identique à celui de l'étude réalisée en 2009, correspond au bassin de vie de la Métropole et permettra toutes les comparaisons entre les deux enquêtes, ce qui constitue un atout majeur d'analyse. L'enquête se déroulera sur une durée évaluée à 18 mois (6 mois de préparation de l'enquête, 6 mois d'enquête et 6 mois de traitement des résultats).

Le projet est estimé à 1 660 000 €HT et la subvention sollicitée du Département, dans le cadre du Plan Mobilité, s'élève à 332 000 €, soit 20 % du coût.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL